

■ Modifier

■ Insérer

■ Enlever

Article 28 – FOURNISSEURS D'IMPLANTS

§ 1^{er}. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants :

...

E. UROLOGIE et NEPHROLOGIE :

...

~~8316 611752 611763 Cathéter à demeure (type Tenckhoff) en vue d'une dialyse péritonéale chronique ¥ 65~~